

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2026
DELIBERATION N°2026-48

Envoyé en préfecture le 29/07/2026

Reçu en préfecture le 29/07/2026

Publié le

ID : 030-213000474-20260729-2648DEL-DE



Le 28 juillet 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 22 juillet 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

PRESENTS (21) : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Frédérique VIALA, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence REYNAUD, David BELTRAN, Michèle CHAMOUTON, Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Jean-Paul FOSSEY, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Cyril FELGEROLLES, Philippe DAUMAS, Hélène VALET-COMEYNE, Romain DUMAS, Muriel BORTOLLOTTI, Aurélien CARDIN, Véronique CHRISTELLER, Kitaiha TOURE, David VERVANDIER.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (8) : Sandrine CHAPUS à Elisabeth HUGUES, Marie-Laure ETEVE à Marie-Pierre TRONC, Delphine BOURGEAULT à Julien DUMAS-LAIROLLE, Morgan NEPOTY à Jean-Paul FOSSEY, Cédric JOUBERT à Dominique BERTHUOT, Morgane DEPIERRE à Laurence REYNAUD, Roger SEGUELA à Aurélien CARDIN, Chrystelle MALLET à Kitaiha TOURE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène VALET-COMEYNE.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA SPL AGATE

Considérant que suite au renouvellement des élections municipales de mars 2026, la Société Publique Locale (SPL) AGATE met en place sa nouvelle gouvernance,

Considérant que la SPL AGATE, société de droit privé à capitaux publics, accompagne ses communes actionnaires, présentes sur les territoires Nîmois et Arlésien, pour des opérations d'aménagement, de construction ou d'exploitation de services publics à caractère industriel, commercial, ou toute autre activité d'intérêt général,

Considérant que la SPL AGATE est considérée comme un outil de développement traduisant les ambitions des collectivités partenaires. Pour l'ensemble de ses missions, la SPL AGATE intervient dans l'intérêt commun de ses actionnaires publics et sur leurs seuls territoires,

Considérant que la commune de Bouillargues, en tant qu'actionnaire de la SPL AGATE, est appelée à être représentée au sein de l'Assemblée spéciale, instance regroupant les actionnaires minoritaires et participant à la représentation collective de ces derniers au sein du Conseil d'administration.

Vu la proposition de désigner Marie-Pierre TRONC comme représentante titulaire de la commune de Bouillargues et Julien DUMAS-LAIROLLE comme suppléant,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Dominique BERTHUOT, Adjoint au Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE
(23 POUR ET 6 ABSTENTIONS)**

- de désigner Marie-Pierre TRONC comme représentante titulaire de la commune de Bouillargues et Julien DUMAS-LAIROLLE comme suppléant pour siéger au sein de la SPL AGATE,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marie-Pierre TRONC.

Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le :

L'affichage du :

29/07/26
30/07/26



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.